

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

Mercredi 22 mai 2024, de 17h00 à 19h00 à la salle du Salle communale de Plainpalais, 1205 Genève

Statut et durée	Ordre du jour	Documents
I 5'	1. Accueil	
P 5'	2. Approbation de l'ordre du jour	
P 5'	3. Approbation du PV de l'AGO 2022-2023	Disponible sur le site spg-syndicat.ch
P 5'	4. Désignation de scrutateur·ices	
I 5'	5. Admissions - démissions	
I 10'	6. Communications diverses – messages des invité·es	
E 15'	7. Rapports d'activité Présentation	Envoyés par courriel et disponibles sur le site spg-syndicat.ch dès le 08 mai.
E 10'	8. Rapport des comptes	
P 5'	9. Décharge du comité et approbation des comptes	
E 5'	10. Budget 2024-2025	
P 5'	11. Élection des vérificateur·ices des comptes	
E 10'	12. Mobilisations et votations	
E 10'	13. Participations au comité et bureau de l'AD	
E 10'	14. Futur de la présidence	
I 10'	15. Félicitations aux futur·es retraité·es	
E 5'	16. Divers	
E 30'	17. Apéritif de clôture	Jusqu'à 19h30

I objet d'information, sans échange de vues

E objet donnant lieu à un échange de vues, sans prise de position

P objet nécessitant une prise de position

Annexes

Toutes les annexes seront mises à disposition sur le site spg-syndicat.ch.

Zoom

Vous pourrez également suivre l'Assemblée générale via Zoom dès 17h00.

Un lien Zoom pour vous connecter vous parviendra quelques jours avant la séance.

Absence

Rappel : L'Assemblée générale ordinaire est obligatoire pour tous les membres actif-ves, sous peine d'une amende de CHF 20.00 pour chaque membre absent-e qui n'a pas présenté une excuse au plus tard trois jours après l'Assemblée (art. 13.5 des statuts SPG).

Merci de remplir le questionnaire en ligne pour signaler votre absence / présence / visioconférence, disponible sur le site de la SPG (spg-syndicat.ch) ou d'adresser un message par email à secretariat@spg-syndicat.ch

En nous réjouissant de vous retrouver !

